

Décret n° 2023 - 1759 du 27 novembre 2023

portant nomination des directeurs à la direction générale du contrôle Budgétaire

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la constitution ;

Vu la loi n°2-2018 du 5 février 2018 déterminant les modalités de nomination aux hauts emplois et fonctions civils et militaires ;

Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n°92/011 du 20 février 1992 portant rectificatif du décret n°82-595 du 18 juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n°2018-350 du 10 septembre 2018 portant délégation de pouvoir de nomination aux ministres à certains emplois et fonctions ;

Vu le décret n°2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2022-1885 du 21 novembre 2022 relatif aux attributions du ministre du budget, des comptes publics et du portefeuille public,

Vu le décret n°2023-59 du 24 février 2023 portant organisation du ministère du budget, des comptes publics et du portefeuille public ;

Vu le décret n°2023-1561 du 15 septembre 2023 portant attributions et organisation de la direction générale du contrôle budgétaire.

DECRETE :

Article premier : Sont nommés directeurs à la direction générale du contrôle budgétaire :

1- Directeur des affaires administratives et financières

Monsieur **IWANDZA Delphin** ;

2- directeur du contrôle interne et du contentieux :

Monsieur **BOUITY Yannick Claude** ;

3- directeur du contrôle des projets de textes :

Monsieur **BOBENDA Célestin** ;

4- directeur du contrôle budgétaire et de la qualité de la dépense :

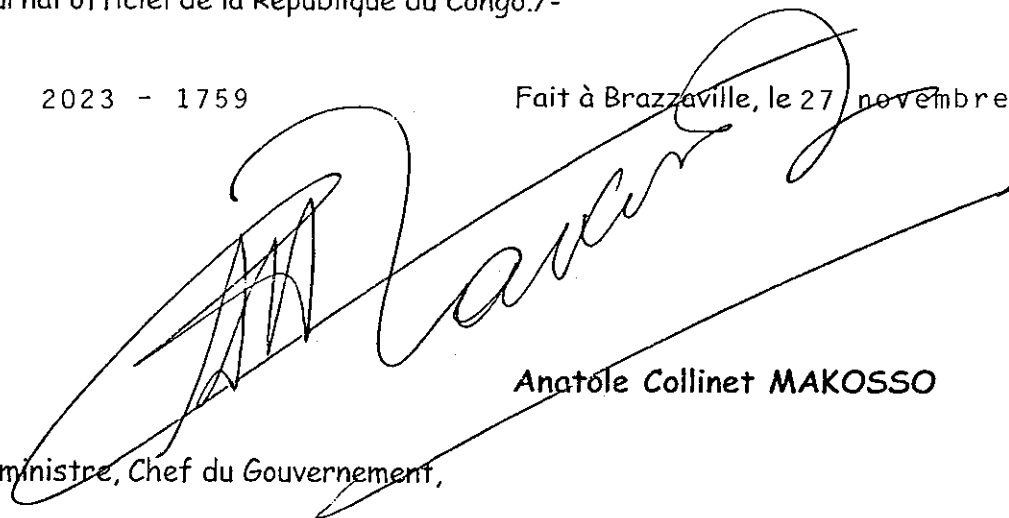
Monsieur **SAMBA Sylvère Ulrich**.

Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré et publié au journal officiel de la République du Congo./-

2023 - 1759

Fait à Brazzaville, le 27 novembre 2023



Anatole Collinet MAKOSSO


Par le Premier ministre, Chef du Gouvernement,

Le ministre de l'économie
et des finances,

Le ministre du budget des comptes
publics et du portefeuille public,



Jean-Baptiste ONDAYE



Ludovic NGATSE